

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02630

Numéro SIREN : 920 564 416

Nom ou dénomination : 2P.NETTOYAGE PRO

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003535

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
2P NETTOYAGE-PRO SAS CHEMIN DE GROSSOU 97129 LAMENTIN GPE FRANCE	CHEMIN DE GROSSOU 97129 LAMENTIN GPE
SIRET 92056441600013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	LAVAGE AUTO - NETTOYAGE DIVERS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	203
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03072023 Lieu : SAINT-ROSE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M PRADEL PATICK

Certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise <u>2P NETTOYAGE-PRO SAS</u>										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise <u>CHEMIN DE GROSSOU 97129 LAMENTIN GPE</u>															
SIREN <u>9 2 0 5 6 4 4 1 6</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>6</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	1 500	016			1 500					
	Immobilisations corporelles *				028	4 850	030	4 850							
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	6 350	048	4 850		1 500					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070								
		Autres* (3)			072		074								
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	2 257	086		2 257							
	Charges constatées d'avance*			092		094									
Total II			096	2 257	098		2 257								
Total général (I + II)					110	8 607	112	4 850		3 757					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120					2 000						
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126				200							
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131												
	Report à nouveau			134											
	Résultat de l'exercice			136				(203)							
	Provisions réglementées			140											
Total I			142				1 997								
Provisions pour risques et charges					154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		1 389			1 760							
Produits constatés d'avance			174												
Total III			176				1 760								
Total général (I + II + III)					180			3 757							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	6 350							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2P NETTOYAGE-PRO SAS

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*	209		210	
Production vendue	215		214	
Biens				
Services*	217		218	9 448
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	9 448

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)*			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	2 738
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 413
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
Rémunérations du personnel*			250	3 500
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements*			254	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	259		262	
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	9 650

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 (203)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)				300
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

310 (203)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

203

Réintégrations				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles*			322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990
ZFANG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993
Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655
Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

352

354

203

Déficits				
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

370

372

203

Désignation de l'entreprise : 2P NETTOYAGE-PRO SAS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 500	414		416	1 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	4 850	464		466	4 850	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	6 350	494		496	6 350	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	4 850	554		556	4 850	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	4 850	574		576	4 850	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2P NETTOYAGE-PRO SAS

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	203
Total des déficits restant à reporter	870	203

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2P NETTOYAGE-PRO SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	9 448	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	9 448
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	2 738	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3 413	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	6 151
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	3 297
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	3 297	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 2 0 5 6 4 4 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2P NETTOYAGE-PRO SAS

ADRESSE (voie) CHEMIN DE GROSSOU

CODE POSTAL 97129

VILLE LAMENTIN GPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	PRADEL	Prénom(s)	PATRICK ALAIN
Nom marital		% de détention	70	Nb de parts ou actions	70
Naissance : Date	15061969	N° Département	97115	Commune	SAINTE-ROSE
Adresse : N°		Voie	VINTY PLESSIS NOGENT	Pays	
Code Postal	97115	Commune	SAINTE-ROOSE	Pays	

Titre (2)	M	Nom patronymique	GUSTAVE DIT DUFLO épouse DARTON	Prénom(s)	MARIE-LINE
Nom marital		% de détention	30	Nb de parts ou actions	30
Naissance : Date	29081968	N° Département	97112	Commune	SAINT-CLAUDE
Adresse : N°		Voie	BEBEL	Pays	
Code Postal	97115	Commune	SAINTE-ROSE	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire
Annuelle du 03 juillet 2023
Statuant sur les Comptes clos le 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois et le trois juillet à dix huit heures, les associés se sont réunis en assemblée au siège de la société 2P NETTOYAGE-PRO SAS au capital de 2000.00 € immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés sous le n° 920 564 416 00013.

Sont présents :

Monsieur PRADEL Patrick qui détient 70 parts, président
Madame GUSTAVE DIT DUFLLOT épouse DARTRON Marie-Line qui détient 30 parts

La totalité des parts constituant le capital social étant réuni, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame GUSTAVE DIT DUFLLOT Marie-Line en qualité d'associée préside la séance elle dépose sur le bureau :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulés,
- Les textes des résolutions proposés.

Madame GUSTAVE DIT DUFLLOT Marie-Line déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Gérant,
- Quitus à la Gérant,
- Questions divers,

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la Gérance que les associés approuvent ainsi que les comptes dudit exercice tel qu'il a été établi et se soldant par une perte de 203.00 €.

Puis elle met la résolution suivante de l'ordre du jour :

- Affectation du résultat

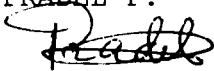
L'assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter sur l'exercice 2023 et porte le déficit en report à nouveau débiteur au 1^{er} janvier 2023.

L'assemblée donne quitus à Monsieur PRADEL Patrick pour sa Gérance future.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président,
Associé majoritaire
PRADEL P.



Associée,
GUSTAVE DIT DUFLOT M-L.

